

Flash Economie

7 janvier 2019 - 20

Quels mécanismes voit-on être à l'œuvre en Allemagne au moment des réformes Schröder-Hartz ?

Les réformes Schröder-Hartz mises en place en Allemagne au début des années 2000 concernent les règles d'indemnisation du chômage et de retour à l'emploi des chômeurs, la fiscalité des entreprises, l'organisation des négociations salariales, le système éducatif. Elles ont donc des composantes microéconomiques (incitations fortes au retour à l'emploi, décentralisation des négociations salariales, éducation) et des composantes macroéconomiques (évolution de la fiscalité, des salaires, donc de la compétitivité et de la profitabilité).

Quand on regarde le redémarrage de l'économie allemande à partir de 2005, quels mécanismes voit-on à l'œuvre ? Peut-on comprendre ce redémarrage par les seules évolutions macroéconomiques ?

Le mécanisme essentiel semble avoir été la baisse du coût du travail, qui redresse les emplois de services, la compétitivité et les parts de marché, la profitabilité et l'investissement.

Patrick Artus

Tel. (33 1) 58 55 15 00

patrick.artus@natixis.com

 [@PatrickArtus](https://twitter.com/PatrickArtus)

www.research.natixis.com

Les réformes mises en place par G. Schröder en Allemagne au début des années 2000 servent encore de référence

Dans les pays qui mettent en place aujourd'hui des réformes, comme la France, **la référence aux réformes menées par G. Schröder et P. Hartz en Allemagne au début des années 2000 est toujours très importante.**

Mais les réformes Schröder-Hartz sont complexes :

- **avec une composante microéconomique** (règles d'indemnisation du chômage, organisation des négociations salariales, **encadré 1**), **aussi amélioration du système éducatif (tableau 1) ;**

Encadré 1 : réformes du marché du travail en Allemagne

Le paquet de lois « Hartz I à IV » passées entre 1/1/2003 et le 3/1/2005 contient des mesures d'incitation au retour à l'emploi :

- Hartz I (1/1/ 2003) :
 - stimulation du placement des chômeurs par la création, au sein des agences pour l'emploi, de « Personal Service Agentur » (PSA) spécialisées dans le suivi (travail temporaire et formation des chômeurs) ;
 - stimulation de l'emploi indépendant par la création des « Ich AG ».
- Hartz II (1/1/ 2003) :
 - soutien à l'emploi peu qualifié, aux petits boulots et légalisation des services aux ménages (« mini-jobs »).
- Hartz III (1/1/ 2004) et IV (3/1/2005) :
 - Ces deux réformes procèdent principalement à une réduction des avantages de l'assurance chômage :
 - deux types d'aides au lieu de trois : fusion de la seconde tranche de l'assurance chômage et des aides sociales (Arbeitslosengeld II) ;
 - généralisation de la durée minimale de cotisation à 12 mois (contre 6 mois pour certaines catégories de personnes précédemment) sur les derniers 24 mois contre 36 mois précédemment ;
 - baisse de la durée de prestation des assurances chômage à 12 mois (18 mois pour les plus de 55 ans) ;
 - sanctions financières si refus d'une offre d'emploi, non présentation à l'agence pour l'emploi, absence de recherche active d'emploi, etc. ;
 - réorganisation des agences pour l'emploi en vue d'un meilleur suivi des chômeurs.

Hors réformes Hartz : mesures de flexibilisation du marché du travail via un assouplissement de la protection contre les licenciements abusifs (1/1/2004).

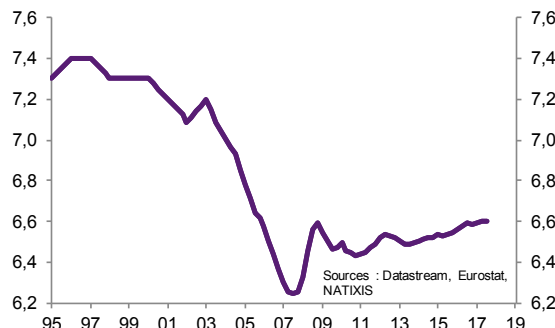
Tableau 1 : enquête PISA de l'OCDE (score global)

Pays	2000	2003	2006	2009	2012	2015
Etats-Unis	499	490	482	496	492	488
Royaume-Uni	528	511	502	500	502	500
Allemagne	487	499	505	510	515	508
France	507	506	493	497	500	496
Espagne	487	484	476	484	490	491
Italie	474	476	469	486	490	485
Japon	543	527	517	529	540	529

Sources : OCDE, Natixis

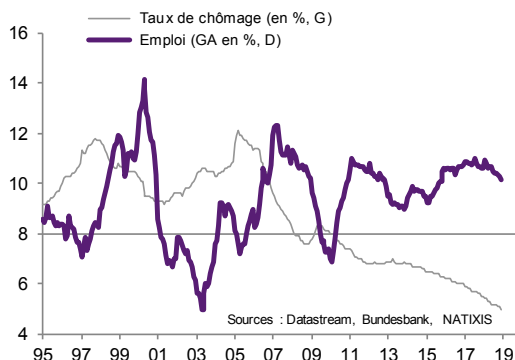
- avec une **composante macroéconomique**, par exemple la baisse des cotisations sociales des entreprises (**graphique 1**).

Graphique 1
Allemagne : cotisations sociales des entreprises
(en % du PIB valeur)

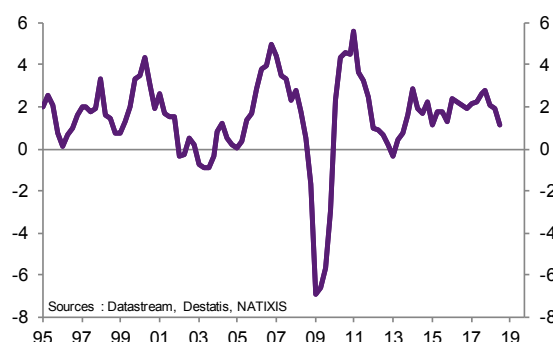


Au moment où les réformes structurelles sont mises en place en France, **il est important de s'interroger sur les mécanismes qui ont conduit au succès des réformes en Allemagne**. On se rappelle en effet qu'à partir de 2005 en Allemagne (alors que les réformes sont mises en place à partir de 2001) on observe un redressement très net de l'emploi (**graphique 2a**), de la croissance (**graphique 2b**).

Graphique 2a
Allemagne : emploi et taux de chômage



Graphique 2b
Allemagne : croissance du PIB (volume, GA en %)



Quels mécanismes ont conduit au succès des réformes en Allemagne dans les années 2000 ?

On peut regarder :

- le coût du travail et l'emploi, en particulier dans les services ;
- la rentabilité et l'investissement ;
- la compétitivité et les exportations ;
- les compétences de la population active et la productivité.

1- Coût du travail et emploi

Le coût du travail a baissé en Allemagne (**graphique 3a**) :

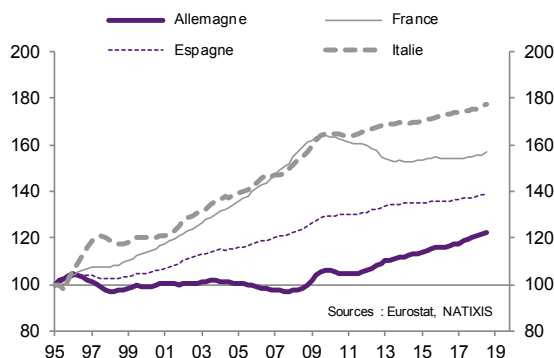
- avec la **flexibilité accrue du marché du travail** (règles strictes de retour à l'emploi pour les chômeurs, possibilité pour les entreprises de ne pas appliquer les accords de branche) ;

- avec la baisse des cotisations sociales des entreprises (graphique 1 plus haut).

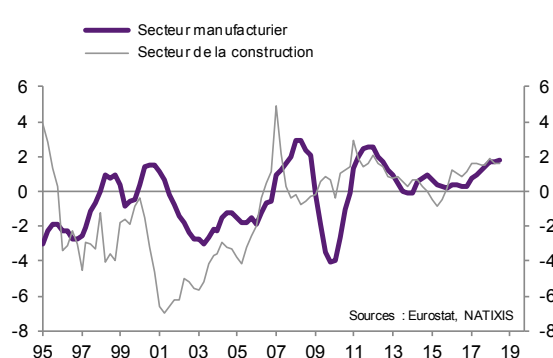
La baisse du coût du travail peut avoir un effet **sur l'emploi, en particulier peu qualifié.**

Les **graphiques 3b/c** montrent que le **redressement de l'emploi à partir de 2004 concerne les services (aux entreprises et domestiques).**

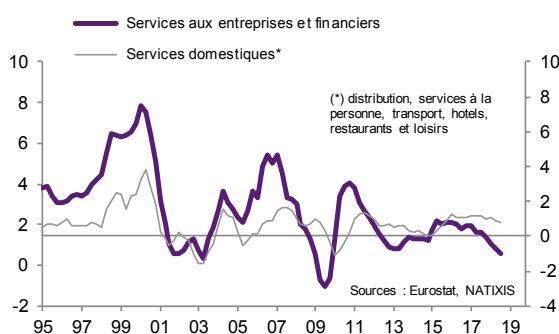
Graphique 3a
Coût salarial unitaire y compris cotisations sociales (100 en 1995:1)



Graphique 3b
Allemagne : emploi dans le secteur manufacturier et construction (GA en %)



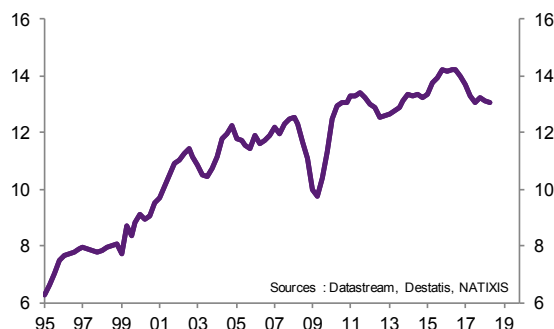
Graphique 3c
Allemagne : emploi dans les services aux entreprises et financiers et services domestiques (GA en %)



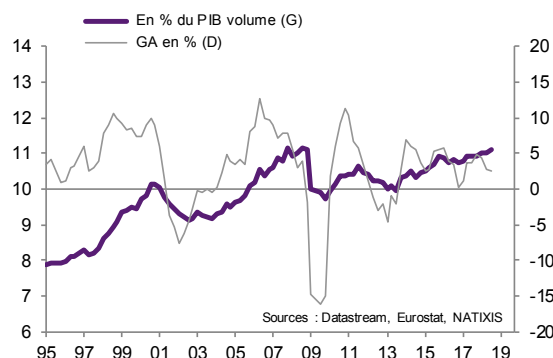
2- Profitabilité et investissement

Le recul du coût salarial unitaire **redresse la profitabilité des entreprises et le redressement de la profitabilité redresse l'investissement (graphiques 4a/b).**

Graphique 4a
Allemagne : profits après taxes, intérêts et dividendes (en % du PIB valeur)



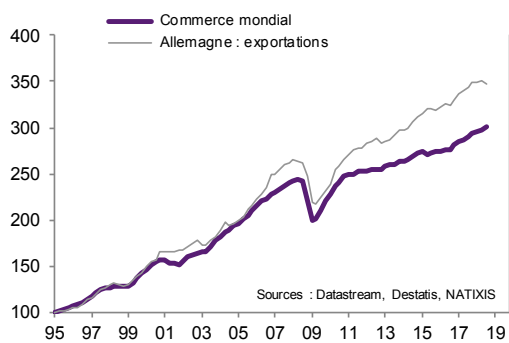
Graphique 4b
Allemagne : investissement productif (volume)



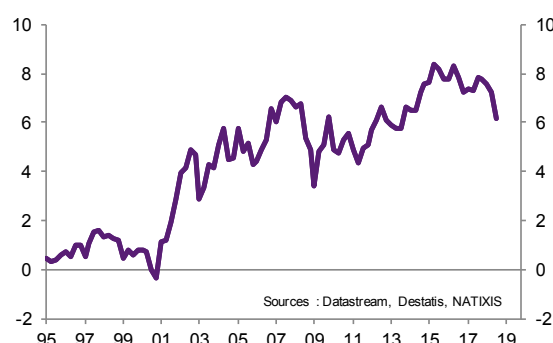
3- Compétitivité et exportations

L'amélioration de la compétitivité de l'Allemagne (graphique 3a plus haut) lui permet **d'obtenir une amélioration de ses parts de marché à l'exportation (graphique 5a) et de son commerce extérieur (graphique 5b).**

Graphique 5a
Commerce mondial et exportations
(volume, 100 en 1995:1)



Graphique 5b
Allemagne : balance commerciale
(en % du PIB valeur)

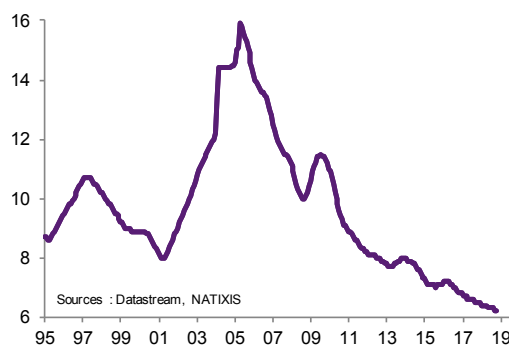


4- Compétences de la population active et productivité

L'amélioration du système éducatif a progressivement réduit le taux de chômage des jeunes (**graphique 6a**) et amélioré les compétences de la population active, qui sont assez bonnes aujourd'hui (**tableau 2**).

En a-t-il résulté une accélération de la productivité en Allemagne ? Le **graphique 6b** montre que non : les gains de productivité restent faibles.

Graphique 6a
Allemagne : taux de chômage des jeunes (en %)



Graphique 6b
Allemagne : productivité par tête

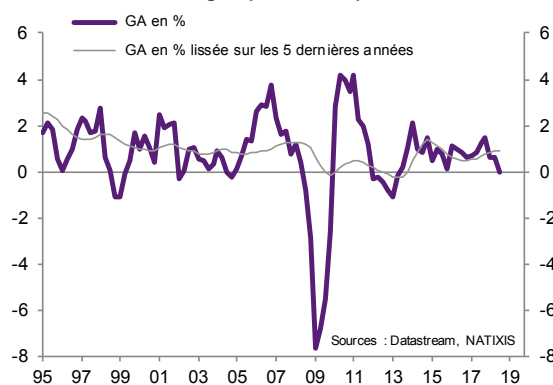


Tableau 2 : enquête PIAAC de l'OCDE, score global par score décroissant (2016)

Rang	Pays	Score
1	Japon	292,8
2	Finlande	286,4
3	Pays-Bas	283,6
4	Suède	282,0
5	Norvège	281,1
6	Australie	278,9
7	Flandre (Belgique)	278,9
8	République Tchèque	277,6
9	Danemark	277,4
10	Slovaquie	276,9
11	Autriche	276,2
12	Nouvelle-Zélande	275,9
13	Estonie	275,5
14	Allemagne	274,7
15	Canada	273,7
16	Corée	273,0
17	Royaume-Uni	271,6
18	Pologne	267,2
19	Irlande	266,3
20	États Unis	265,4
21	France	258,2
22	Slovénie	257,0
23	Israël	253,1
24	Grèce	252,9
25	Italie	248,8
26	Espagne	248,8
27	Turquie	223,0
28	Chili	213,1

Sources : OCDE, Natixis

Synthèse : qu'est-ce qui a été déterminant dans le redressement de l'Allemagne dans les années 2000 ?

Ce qui précède montre que **le mécanisme déterminant dans le redressement de l'Allemagne dans les années 2000 a été la baisse du coût du travail** d'où :

- la hausse des emplois de services ;
- l'amélioration de la compétitivité et des parts de marchés ;
- l'amélioration de la profitabilité et de l'investissement.

Il s'agit bien sûr de mécanismes macroéconomiques, mais ils peuvent partir de réformes microéconomiques puisque le durcissement des règles de l'indemnisation du chômage et la possibilité pour les entreprises de ne pas appliquer les accords de branche ont contribué au freinage des salaires.

Avertissement

Ce document d'informations (pièces jointes comprises) est strictement confidentiel et s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels ou d'investisseurs qualifiés. Il ne peut être divulgué à un tiers sans l'accord préalable et écrit de Natixis. Si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseils, ni toute autre personne ne doit accepter d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document a été préparé par nos économistes. Il ne constitue pas une analyse financière et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions légales arrêtées pour promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. En conséquence, sa diffusion n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant sa publication.

Ce document et toutes les pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constituent pas une recommandation personnalisée d'investissement. Ils sont destinés à être diffusés indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ce document et toutes les pièces jointes ne constituent pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme une confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que cette transaction sera conclue sur la base des termes et conditions qui figurent dans ce document ou sur la base d'autres conditions. Ce document et toutes les pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis, tout engagement devant notamment être soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation. De plus, les avis, opinions et toute autre information figurant dans ce document sont indicatifs et peuvent être modifiés ou retirés par Natixis à tout moment sans préavis.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et susceptibles d'évolution à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseils respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent, sauf indication contraire, celles de son ou ses auteur(s) et ne reflètent pas les opinions de toute autre personne ou de Natixis.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans la présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est supervisée par l'European Central bank (ECB).

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision.

Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume-Uni. Les détails concernant la régulation qu'exerce la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Natixis est agréée en Allemagne par l'ACPR en qualité de Banque - prestataire de services d'investissement et soumise à sa supervision. NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland est régulée de manière limitée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. L'envoi / la distribution de ce document en Allemagne est réalisé par / sous la responsabilité de Natixis Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la « Dubai Financial Services Authority (DFSA) » pour l'exercice de ses activités au « Dubai International Financial Centre (DIFC) ». Ce document n'est diffusé qu'aux Clients Professionnels, définis comme tels selon les règles de la DFSA ; à défaut le destinataire doit retourner le document à Natixis. Le destinataire reconnaît que le document ainsi que son contenu n'ont été approuvés par aucun régulateur ou autorité gouvernementale des pays du Conseil de Coopération du Golfe ou du Liban.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Ce document ne peut être distribué à aucune autre personne aux Etats-Unis. Chaque « major U.S. institutional investors » qui reçoit ce document, s'engage par cet acte, à ne pas en distribuer l'original ni une copie à quiconque. Natixis Securities Americas LLC, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréée aux Etats-Unis et membre de la FINRA, est une filiale de Natixis. Natixis Securities Americas LLC n'est impliquée d'aucune manière dans l'élaboration de cette publication et en conséquence ne reconnaît aucune responsabilité quant à son contenu. Cette publication a été élaborée et vérifiée par les collaborateurs de Natixis, qui ne sont pas associés de Natixis Securities Americas LLC et n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement professionnel en tant qu'analyste auprès de la FINRA et ne sont donc pas soumis aux règles édictées par la FINRA.

Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce document reflètent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce document n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du ou des auteur(s) de ce document.

JE (NOUS), SOUSSIGNE(S), LE(S) AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT, CERTIFIE (CERTIFIONS) PAR LA PRESENTE QUE LES OPINIONS ET AVIS SUR L'ENTREPRISE OU LES ENTREPRISES ET SES OU LEURS TITRES FIGURANT DANS CE DOCUMENT REFLETTENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES OPINIONS ET AVIS DE LEUR(S) AUTEUR(S) ET QUE LES RECOMMANDATIONS, OPINIONS ET AVIS EMIS DANS CE DOCUMENT N'INFLUENCENT EN AUCUNE MANIERE, QUE CE SOIT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, LA REMUNERATION DU OU DES AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT.

Les opinions et avis des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis, ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires et/ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document. Pour toute demande d'information supplémentaire sur une opération sur un titre ou un instrument financier mentionnée dans ce document, veuillez contacter votre point de contact chez Natixis Securities Americas LLC par courrier électronique ou voie postale à l'adresse suivante 1251 Avenue of the Americas, New York, NY 10020.

Les valeurs citées peuvent faire l'objet d'avertissements spécifiques. Elles sont accessibles sur le site Natixis à cette adresse :

<https://www.research.natixis.com/GlobalResearchWeb/main/globalresearch/DisclaimersSpecifiques>